

Conseil municipal
du 4 mars 2022

Présents :

Mmes, BOUILLON Nadiège, BOUVERET Edith, RAYNAUD Mary, STIEVENARD Muriel, MM., BRUN Philippe, CATY Claude, DUMONT Thierry, FARQUE Cyrille, GABBI Jean-Marc, STEFANI Fernand

Absent excusé : BILLARDEY Jean-Philippe

Secrétaire : GABBI Jean-Marc

La séance est ouverte à 18h30 heures sous la présidence de M. Fernand STEFANI

<p style="text-align: center;">Financement des travaux du réseau d'eau</p>	<p>Le marché de renouvellement de notre conduite d'eau potable de la grande rue a été attribué à l'entreprise STPI de RIOZ pour un montant de 214 965 € HT, soit 257 958 € TTC. Ces travaux subventionnés à 70% devraient débuter début septembre.</p> <p>Pour le financement, nous devons souscrire un emprunt de 65 000 euros qui correspond aux 30% restants à notre charge. Nous devons également faire un prêt relais de 193 000 euros pour régler STPI à la fin des travaux, en attendant les subventions et le remboursement de la TVA.</p> <p>Parmi les trois établissements bancaires contactés, la proposition la plus intéressante a été faite par la Banque Populaire avec un taux fixe de 0,89%. Les deux autres banques proposent des taux plus élevés à savoir 1,15 et 1,18 %.</p> <p>Les honoraires du maître d'œuvre, Ingénierie 70 s'élèvent à 15 880, 20 € HT, soit 19 056, 24 € TTC. Ils seront financés avec notre excédent d'investissement du budget eau, qui s'élève à 35611,98 €.</p> <p>Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la Banque Populaire pour un emprunt de 65 000 € sur 25 ans à taux fixe de 0,89% avec une annuité de remboursement de 2890,17€ ainsi que pour un prêt relais de 193 000 € sur 3 ans à 0,41 remboursable au fil des subventions reçues. Le conseil municipal autorise le maire à contracter ces deux emprunts.</p>
<p style="text-align: center;">Achat de terrains</p>	<p>Suite à sa proposition de vendre des terrains à la commune, monsieur LARCHER Maurice accepte l'offre du conseil municipal, soit 25 000 euros. Il s'agit des parcelles A 254, 294, 295, 296, 299, 300, 301 et 302 d'une superficie totale de 10985 m², dont 6115 m² sont classés en constructibles.</p> <p>Le conseil municipal autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.</p>
<p style="text-align: center;">Travaux de voirie</p>	<p>La commission des travaux a fait le point sur les travaux de voirie à entreprendre sur la commune.</p> <p>La priorité s'est portée sur les trottoirs du lotissement Beauregard, qui sont fortement dégradés.</p> <p>Pour la totalité des trottoirs, le devis le moins disant a été fait par la société STPI de RONCHAMP pour un montant hors taxe de 34 593€, qui seront subventionnés entre 15 et 20%.</p> <p>Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'engager ces travaux.</p>

<p>Actions sociales</p>	<p>Le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir une carte cadeau de 50€ aux nouveaux nés de la commune, dont la déclaration sera faite en mairie.</p> <p>Le conseil municipal décide (1 abstention, 9 voix pour) de participer au financement du permis de conduire pour les jeunes domiciliés dans la commune mais aussi en garde alternée, dans l'année de leurs 18 ans sur présentation d'une attestation de l'auto-école. Il est également décidé de fixer le montant de cette aide à 150 €. (1 abstention, 1 voix pour une aide de 100 € et 8 voix pour une aide de 150 €)</p>
<p>Adressage des rues</p>	<p>Nous avons désormais l'obligation de nommer toutes les rues et de numéroter toutes les habitations ou bâtiments pour les répertorier sur un site national : https://mes-adresses.data.gouv.fr</p> <p>A Traves seule la rue devant Saône Valley n'est pas nommée. Il est décidé de prolonger la rue de la poterne jusque devant cet établissement et de lui attribuer le 2 bis.</p> <p>Il est également décidé, rue de Frétigney, d'attribuer le numéro 2 bis à la boulangerie et le 2 Ter au local communal.</p> <p>Suite à de nombreux problèmes de livraison, il est décidé de modifier le nom de la « rue du Moulin » par « rue du Moulin de Velet ». En effet tous les navigateurs GPS, conduisent au lieu-dit « le Moulin » qui se situe en bas de la rue de la Poterne sur l'ancienne sablière.</p>

La séance est levée à 20 heures 00

Le Maire

Fernand STEFANI